

Secrétariat général du gouvernement

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Service des affaires administratives, des finances
et de la communication

Section des examens et concours

Tél. : 23.96.40

Mél : denc.examenetconcou1d@gouv.nc

Affaire suivie par Marie Bénébig
2024-DENC- 5056

Nouméa, le 5 septembre 2024

La directrice de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie par intérim
à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles
s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
maternelles et élémentaires
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'autorité
pédagogique

Objet : candidature aux fonctions de maître formateur pour l'année scolaire 2025.

Ref. : délibération modifiée n° 343 du 30 décembre 2002.

P. J. : fiche de candidature.

La campagne d'inscription est ouverte à compter de ce jour et jusqu'au **jeudi 31 octobre 2024**,
16 h 00 délai de rigueur.

Les instituteurs ou professeurs des écoles réunissant les conditions définies dans les textes cités en référence, souhaitant s'inscrire sur la liste des maîtres formateurs (MF) pour l'année scolaire 2025, sont invités à compléter dès à présent la fiche ci-jointe et à la transmettre à l'inspection de l'enseignement primaire de leur circonscription dans les meilleurs délais.

La condition requise est la suivante :

- être titulaire d'un CAFIPEMF.

Les personnels retenus seront déchargés de classe une journée et demi par semaine. Durant ce temps, sous couvert de leur inspecteur de circonscription, ils exerceront les missions confiées par la DENC, notamment pour le suivi et l'accompagnement des enseignants suppléants et/ou titulaires. Ils pourront également participer à la formation initiale des étudiants et stagiaires des instituts de formation (IFMNC et INSPE) ainsi qu'à des actions de formation continue.

Les maîtres formateurs qui accueilleront un professeur des écoles stagiaire inscrit en M2 du master MEEF mention 1^{er} degré en responsabilité filée toute l'année seront en décharge les lundis (la journée) et les mardis (matin). Le mardi après-midi sera dédié au suivi du stagiaire en classe. Les stagiaires M2 seront affectés dans les classes des maîtres formateurs dès la rentrée en observation et pour une période de tuitage (du 17 au 21 février 2025, en semaine complète, puis du 24 février au 11 mars 2025, les lundis et mardis). La pleine responsabilité débutera à compter du 17 mars 2025.

Je vous remercie de votre engagement au service de la formation initiale et continue.

La directrice de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie, **PT**



Christelle VARNEY

Copie : IFMNC, INSPE, DERES-DEFIJ-DEFIPE

CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE MAITRE FORMATEUR

NOM : NOM marital : Prénom :

Adresse physique et postale:
.....

Adresse électronique : N° Tel :

Grade : Professeur des écoles Instituteur Cadre : Nouvelle-Calédonie Etat

Date de Titularisation : |__|_|_| Echelon :

Titulaire du CAFIPEMF : Année : Option :

Ecole : Classe :

Circonscription : Province :

Adresse de l'école :
.....

Adresse électronique de l'école : N° Tel :

A, le
Signature du candidat :

Avis du directeur de l'école :

Signature et tampon du directeur de l'école :

Avis, signature et tampon de l'IAP :

Décision de la directrice de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie :